
Comme les lecteurs de ma génération le devinent bien, l'historique de l'AduT ne peut manquer d'évoquer ici et là le fameux *Paris ou le désert français* du géographe J.F. Gravier. Ce pamphlet d'un jeune universitaire est apparu au lendemain de la guerre comme rien de moins qu'un gros pavé dans la mare. Oui, il fallait prendre conscience de la nécessité d'agir. L'auteur voit dans cette parution l'élément déclencheur de la première politique d'AduT qui sera suivi de beaucoup d'autres ici très bien décrites. En faisant un saut dans le temps, on en arrive à une section se rapportant à l'innovation et à la recherche. Il est donc question de technopôle avec ou sans « ^ ». L'auteur décèle ici l'influence de François Perroux en prenant l'exemple de Fos-sur-Mer, ce pôle qui en fait n'a jamais réalisé les espoirs fondés en lui avec l'avènement de la crise sidérurgique de la fin des années 1960. Un technopôle, précise l'auteur, réunit sur un site, en général suburbain, des activités faisant appel à des technologies innovantes et acceptées par un comité d'agrément. Il peut comporter un établissement d'enseignement supérieur ou un grand centre de recherche. Sofia-Antipolis se veut la première réalisation en France en étant créée de toute pièce en 1969 sur une initiative privée. Une sous-section traitant du développement local veut que cette notion ait été mise de l'avant dans les années 1990. En fait, c'est dans la décennie précédente qu'elle est apparue, soit avec l'arrivée du PS au pouvoir. Michel Rocard premier-ministre lors de la première mouture de l'administration Mitterrand s'en faisait le porte-étendard. La définition ici donnée mérite de se voir signalée : le développement local suppose une volonté collective de mobiliser les ressources locales, tant naturelles, qu'économiques et humaines, et de conserver la maîtrise de ce développement. Sur un territoire homogène, les acteurs locaux portent un projet global (à la fois social et économique) de développement. Devant souvent me plaindre qu'en France, l'expression développement local s'utilise à toutes les sauces, ce n'est heureusement pas le cas ici.

La section sur l'aménagement rural intéressera tous ceux qui prêtent attention à notre politique nationale de la ruralité. Ces lecteurs pourront faire le rapprochement entre nos pactes ruraux, qui en constituent l'épine dorsale, et l'expérience des contrats de pays initiés à la fin des années 1970 et surtout avec tout ce que recouvre l'expression «le retour des pays» à la faveur des différentes lois allant dans le sens de la décentralisation et adoptées en France au tournant du siècle. De même, la référence à l'expérience des parcs naturels régionaux est riche d'enseignements pour ceux qui en région, chez nous, travaillent à la mise en valeur de leur patrimoine naturel.

Quant aux urbains, surtout les Montréalais encore sous le choc de événements survenus à l'été 2008 à

Montréal-Nord, ils ne manqueront pas de trouver un grand intérêt dans la lecture de ce qui se rapporte aux banlieues et aux politiques de la ville. Une sous-section intitulée *Grands ensembles et exclusion* traite des quartiers les plus mal desservis ou règnent un taux de chômage élevé, un fort taux d'échec scolaire et la présence d'une forte proportion de gens d'origine étrangère. Cette dernière se trouve trop souvent marquée par l'exclusion qui sert de terreau à la violence, à la prolifération de la drogue, à l'insécurité et au racisme. Le phénomène des gangs de rue de Montréal trouve ici une explication particulièrement précise.

Enfin, faut-il voir à nouveau chez l'auteur un constat pessimiste lorsqu'il écrit qu'avec l'émergence des idées libérales (au sens européen du terme) et les contraintes de la mondialisation économique d'inspiration libérale, le concept d'AduT aurait perdu de sa force. Il voit dans la transformation de la DATAR en DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) une conséquence de cette évolution. La compétitivité l'emportant sur l'aménagement, on donnera ainsi la priorité aux pôles de compétitivité qui font l'objet de la recension suivante.

¹ Voir l'ouvrage précédent.

² J'ai épargné le lecteur de parenthèses contenues dans cette définition.

Jean-Claude Némery, sous la dir. de, *Les pôles de compétitivité dans le système français et européen : Approches sur les partenaires institutionnels*, Paris, L'Harmattan, 2006, 197 p.

Il est étonnant de constater que le concept de pôle de compétitivité n'ait pas encore traversé l'océan pour être évoqué en relation avec le développement de nos régions comme il a été fait (à tort à mon avis) avec les concepts de district industriel ou de système de production local. Est-ce dû au fait, que sous l'administration du Parti québécois, au début des années 2000, un programme s'inspirant des mêmes prémisses fut mis de l'avant sous le nom d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)? Ce programme, lancé dans une douzaine de régions du Québec, visait la réalisation d'un plan d'action économique régionale faisant appel aux entrepreneurs locaux et aux élites industrielles afin que chacun travaille de concert avec les sociétés d'État et les institutions financières. Un des postulats à la base de cette initiative voulait que le système productif régional regroupe l'ensemble des entreprises et des organisations

(centres de recherche, de formation, sociétés financières), participant au même espace stratégique, et ayant des relations marchandes, de concurrence, de coopération sur les lieux de leur production et pour une partie de leurs approvisionnements. Une telle concertation devait conduire à l'émergence de créneaux d'excellence. La mise au passé des verbes dans cet énoncé s'explique par le fait que l'on entend pratiquement plus jamais parlé de ce programme*.

La Délégation à l'aménagement territorial et à l'action régionale (DATAR), à la fin du XX^e siècle a fait ses choux gras des systèmes de production locaux. En changeant son nom pour celui de Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT), elle a fait des pôles de compétitivité un des instruments de la politique industrielle engagée par l'État. Un appel à projet fut lancé en 2005 et l'année suivante 67 projets furent retenus. C'est ce dont traite Jean-Claude Némery, professeur à l'Université de Reims et directeur du CRDT (rien à voir avec notre CRDT...). Un pôle de compétitivité réunit, sur un espace géographique donné, des entreprises, des unités de recherches publiques ou privées et des centres de formation engagés dans une démarche partenariale dans le but de dégager des synergies autour de projets innovants. Ces pôles ainsi constitués se doivent de développer des relations de proximité à la faveur d'activités de réseautage. À l'échelon local, les municipalités appartenant à l'espace concerné sont invitées à offrir leur appui à cette stratégie susceptible de devenir le fer de lance du développement local. Stimuler la compétitivité industrielle et favoriser le caractère attractif des territoires constituent la finalité de tels pôles dont on attend les emplois de demain.

Il revient à un comité de coordination représentant les différents partenaires de proposer pour chaque pôle un contrat cadre portant sur :

- La définition et la gouvernance du pôle;
- La stratégie de développement économique du pôle et ses priorités;
- Une proposition de zonage;
- Les modalités de suivi et d'évaluation du pôle.

Peut-on parler d'effet de mode en sachant que dans un numéro du *Courrier des maires et élus locaux* il est signalé qu'un grand nombre de régions ont fait de leur pôle de compétitivité leurs priorités parmi leurs politiques régionales innovantes. Némery fait un rapprochement avec les pôles d'excellence rurale, un programme destiné à favoriser le dynamisme des zones rurales dont il a été question dans le numéro 1, 2008 d'*O&T* sous la plume de Fabien Nadou**.

+e son côté, J. Carles, professeur à Toulouse, juge utile de définir sa conception du territoire. Il s'agit d'un espace géographique sur lequel les autorités disposant de la légitimité démocratique agissent pour réguler les rapports entre les individus et entre les corps sociaux identifiés. En se référant à G. Colletis et F. Rychen, il précise que : « Le territoire est une portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. » Pour ces mêmes deux auteurs, le territoire comprend trois dimensions qui se superposent :

- L'entité territoriale;
- L'analyse physique du territoire;
- La notion d'interrelation caractérisée par les modes d'organisation et la mise en relation des individus sur le territoire et sur les processus de décision.

Le territoire apparaît dans toute sa dimension si trois conditions sont réunies; une proximité physique; une complémentarité des savoirs faire; une nécessaire relation et une volonté de ces acteurs d'établir entre eux cette relation. Cette dernière, en effet, on l'aurait devinée. Pour J. Carles la démarche des pôles de compétitivité s'inscrit tout à fait dans ce schéma. À ses yeux, il en revient aux collectivités d'assurer la mise en relation entre les chercheurs, les entreprises, et les formateurs afin d'atteindre les objectifs de leur pôle.

Dans un chapitre se rapportant à l'exemple irlandais et rédigé dans la langue de Joyce, M. Murray, professeur d'aménagement à l'University of Belfast, dégage que de nos jours les espaces ruraux font l'objet de nouvelles demandes ce qui conduit à l'identification de différents types d'éco-nomies rurales : 1- celles qui sont à la recherche d'une rente à partir de leur agriculture et de leurs activités minières; 2- les régions qui dépendent de centres de décisions extérieurs : multinationales ou services publics; 3- les régions entreprenantes qui tirent profit de la mise en valeur de leurs ressources humaines et physiques. L'auteur reproche à son gouvernement d'avoir misé davantage sur les deux premiers types alors que, pour lui, l'avenir appartient au troisième type de région rurale.

L'ouvrage, comme on le pense bien, étant issu d'un colloque international, après l'Irlande c'est le cas wallon que D. P. Decoster, chargée de cours à l'Université Libre de Bruxelles, met en évidence. C'est en 2006 que le principe des pôles de compétitivité à émergé en Wallonie. Ils participent au processus de stratégie globale de redéploiement de la région wallonne. Le Contrat d'avenir pour les Wallons et les Wallonnes en constitue le fil conducteur. Toujours dans le cadre des pôles, les propositions se situent dans les cinq domaines sélectionnés par le gouvernement wallon : les sciences

du vivant, l'agro-industrie, les transports et la logistique, le génie mécanique et l'aérospatial.

Avec L. G. Vitoria, directrice scientifique du réseau européen des villes numériques, c'est, entre autre, l'exemple danois qui s'offre au lecteur. On apprend qu'au pays d'Hans Christian Andersen, on a mis en pratique des pôles de compétitivité avant la lettre à la faveur de la création de réseaux de PME animés par des spécialistes mandatés à augmenter le niveau de compétitivité des entreprises. Les résultats obtenus militent en faveur de telles initiatives. Mais c'est en évoquant le concept de coopération (collaboration et concurrence) territoriale, qui serait au cœur de tous les débats sur le développement des territoires européens, que l'auteure surprend. En effet, elle évoque rien de moins qu'une forme de *prostitution territoriale* en se rapportant aux pôles de compétitivité en quête de... subventions. Oui, admettons avec cette directrice que ce nouveau concept risque de faire fureur chez ceux qui n'ont pas lu *L'économie pour les nuls...*

Enfin, dans un rapport synthèse des 18 contributions que contient l'ouvrage, M. Leroy, professeur de sociologie à Reims insiste sur un aspect qui n'est pas sans rappeler les thèses du Parti républicain de nos voisins et du Parti conservateur à l'intérieur de nos frontières : le rôle de l'État et ses relations avec les régions. L'avenir des pôles de compétitivité pourrait être compromis si le désengagement de l'État (avec un gouvernement Sarkozy) se concrétise. Les leçons des exemples étrangers se trouvent également évoquées. On serait ici tenté de suggérer à nos amis européens de prendre en compte l'expérience québécoise des pactes ruraux.

Un ouvrage qui ne demande pas d'être lu d'un couvercle à l'autre mais, comme c'est toujours le cas avec des actes d'un colloque, chacun peut trouver chaussure à son pied. ■

* Changement de gouvernement oblige...

** Il s'agit du numéro portant sur la nouvelle ruralité territorialisée.

